

SUD-RAIL REVENDIQUE UN CONGE MENSTRUEL

Pour notre santé, imposons le congé menstruel au travail !

L'invisibilisation au travail des douleurs menstruelles et de l'endométriose conduit à la normalisation des douleurs, à nous rendre silencieuses face à la douleur et à perpétuer le tabou des règles. Les douleurs menstruelles sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales. Pourtant, elles pèsent sur la rémunération des personnes menstruées qui subissent le jour de carence lorsque la douleur les empêche d'aller travailler. N'oublions pas que les femmes cis, les personnes non-binaires et les hommes trans peuvent avoir leurs règles.

Que préconise la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose du Ministère de la Santé et des Solidarités ?

"Améliorer les conditions d'exercice des femmes qui souffrent d'endométriose en aménageant leurs horaires et/ou poste de travail.

Recenser et valoriser les bonnes pratiques des employeurs accordant des jours de congés, rémunérés ou non, sans justificatif (congé menstruel) ou des aménagements alternatifs : horaires flexibles, espaces de repos, télétravail, temps dédié pour des consultations gynécologiques, etc. Cette action se fera en lien avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le secrétariat d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail et la direction générale du Travail."

LA DYSMÉNORRÉE

- Près d'une femme sur deux dit souffrir de dysménorrhée (règles douloureuses).
- 65 % des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail.
- 19% ont renoncé à aller au travail en raison de règles douloureuses.
- 27% n'ont pas osé dire à leur supérieur hiérarchique qu'elles étaient dans l'incapacité de travailler à cause de leurs règles (douloureuses, trop intenses, flux trop abondant...).
- 35 % déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail.

Sondage IFOP de mai 2021.

L'ENDOMÉTRIOSE

→ 1 femme sur 10 souffre d'endométriose.

L'endométriose est une maladie gynécologique qui se caractérise par la présence anormale, dans la cavité abdominale, de tissu endométrial. L'endométriose se traduit essentiellement par des crises de maux de ventre et des troubles de la fertilité.

Selon sa localisation, ce tissu endométrial peut provoquer des douleurs parfois insupportables ou entraîner une envie d'uriner permanente. Les personnes qui souffrent d'endométriose attendent en moyenne 7 ans pour que les médecins posent un diagnostic.

Pour l'instant, certaines formes d'endométriose peuvent être reconnues comme Affection Longue Durée 31 (ALD31), mais la démarche est longue et compliquée pour les patientes et accorde une protection insuffisante.

Attention aux potentielles discriminations

Ces revendications doivent s'inscrire dans un plan d'égalité femmes-hommes global et ambitieux afin que le congé menstruel ne devienne pas, par un effet pervers, un frein à la carrière des femmes : on peut en effet craindre que les employeur·euse·s choisissent de ne pas les recruter ou de ne pas les promouvoir parce qu'elles auraient un droit à des congés plus importants et seraient moins rentables.

Au contraire, la prise en charge de la santé menstruelle dans le monde du travail doit inciter non seulement les personnels de santé à mieux soigner la dysménorrhée et l'endométriose, mais aussi les employeur·euse·s à améliorer les conditions de travail.

D'autres l'ont déjà fait !

- À la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) 31, il existe un droit à absence pour règles douloureuses d'une journée par mois.
- Le Parlement espagnol a voté le 15 décembre 2022 un texte instituant un congé menstruel pour les femmes souffrant de règles douloureuses.
- Au Japon, le congé menstruel existe depuis 1947. Néanmoins, seules 30% des entreprises remboursent ce congé.
- En Zambie le congé menstruel a été adopté en 2015 . Il accorde aux femmes le droit à un congé d'un jour supplémentaire par mois, sans préavis ni certificat médical en cas de règles douloureuses.
- Depuis l'été 2023, **Carrefour** a mis en place 12 jours d'absence par an, financés par l'entreprise pour les femmes souffrant d'endométriose. Ainsi que 3 jours en cas de fausse couche.

A quand la mise en place à la SNCF?

La reconnaissance de l'endométriose comme affection longue durée en tant qu'ALD 30 (prise en charge à 100 % des soins conventionnés et des déplacements sans avance de frais, congés maladies sans jour de carence, aménagement du temps de travail...)

Des protections hygiénique pour toutes

La mise à disposition de protections périodiques dans tous les établissements .

C'est d'ailleurs l'une des revendications SUD-Rail et nous avons réussi à mettre en place des distributeur de protection hygiénique dans plusieurs établissements. Plus récemment SUD-Rail a œuvré pour que la SNCF passe un contrat cadre pour faciliter leur mise en place.



Dans la continuité de l'accord égalité mixité, SUD-Rail continuera de revendiquer la mise en place d'un congés menstruel.